

Entre

SOCIÉTÉ EDICIA

Société par Actions Simplifiée de droit français au capital de 169 323 euros, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 444 954 721, dont le siège social est situé au 1 Rue Célestin Freinet 44200 Nantes, représentée par Monsieur Côme BASTARD DE CRISNAY, en qualité de Président, ci-après dénommée « EDICIA »,

Et

VILLE DE CROSNE

Ville, enregistrée sous le numéro 219101912 et située au 35 AV JEAN JAURES 91560 CROSNE représentée par Monsieur Michaël DAMIATI en qualité de Maire, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après dénommé(e) le « Client » ou « la Ville de CROSNE » agissant pour son propre compte.

Ci-après dénommées individuellement « Partie » et collectivement « Parties »

CONTRAT DE SERVICES VILLE DE CROSNE

Préambule

EDICIA a conçu et développé une Plateforme de sécurité urbaine, appelée CITY ZEN®.
Cette Plateforme hébergée dans le Cloud se caractérise par :

- Une technologie à l'état de l'Art, brevetée en Intelligence Artificielle ;
- Une couverture fonctionnelle globale évolutive, modulaire et durable permettant aux Clients de se prémunir des risques d'obsolescence programmée

Par l'utilisation de la Plateforme CITY ZEN®, le Client orchestre son continuum de sécurité urbaine et territoriale avec efficacité et performance. Le Client collecte, traite et analyse ses données locales pour obtenir des indicateurs clés et mettre en place une politique de prévention et de sécurité adaptée.

EDICIA met à disposition CITY ZEN® en mode SaaS. Elle est hébergée par EDICIA est accessible depuis une adresse URL dédiée, à laquelle le Client se connecte avec des identifiants confidentiels.

Le Contrat est formé entre les parties au moment de l'acceptation des présentes conditions.

1. Objet

Le présent Contrat n°260630- SP1 & IPV1 a pour objet de définir les conditions pratiques et financières du droit d'accès aux Services EDICIA.

2. Pré-requis Client

2.1 Pilotage de projet et Gouvernance

Le Client devra désigner les interlocuteurs nécessaires à la bonne conduite du projet parmi : chef de projet informatique, architecte technique, chef de projet métier et qui devront participer aux différentes phases de mise en place de la solution.

EDICIA proposera l'assistance d'un « chef de projet déploiement » pour le paramétrage et l'accompagnement au démarrage. Le nom, la fonction et la ligne directe des interlocuteurs seront communiqués à EDICIA au cours de la réunion de lancement du projet. Des réunions techniques régulières seront organisées et seront composées de l'équipe projet du Client et du chef de projet EDICIA. Edicia ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements imputables à l'absence d'engagement de la part du Client.

En outre, le Client pourra désigner un interlocuteur parmi : maire, directeur de cabinet, DGS, direction générale des moyens et des ressources, afin d'assurer le lien avec l'ingénieur d'affaires d'EDICIA pour gouverner l'accompagnement des changements nécessaires à la mise en place de la plateforme, au-delà des intérêts particuliers du Client qui viendraient remettre en cause la qualité du service public dû aux administrés. Le nom, la fonction et la ligne directe de la gouvernance seront communiqués à EDICIA, le cas échéant, au cours de la réunion de lancement du projet.

2.2 Poste Utilisateur

En cas d'évolution de cet environnement, EDICIA notifiera au Client lesdites évolutions afin de lui permettre une mise en conformité de ses postes utilisateurs. EDICIA garantit le bon fonctionnement des Services sous réserve que l'environnement du Client intègre les produits mentionnés ci-dessous ou ceux notifiés ultérieurement par EDICIA.

EDICIA

PRODUIT	EDITEUR	VERSION
Chrome	Google	62
Mozilla	Firefox	60
Office	Microsoft	10.0
Libre Office	Libre Office /Open Office	2.3

2.3 Plateforme

Le bon fonctionnement de la Plateforme et de ses Services ne peut être garanti sans validation d'EDICIA sur l'ensemble des éléments pré-requis fournis par le Client. Ces éléments décrits en annexe concernent, entre autres, les référentiels géographiques, l'organisation des Utilisateurs et de leurs profils.

2.4 Terminal et Intégration

Dans le cas où les applications des Suites Logicielles EDICIA doivent être installées sur des terminaux mobiles, indépendamment acquis par le Client, EDICIA garantit le bon fonctionnement des Services aux conditions suivantes :

- Le matériel doit être référencé par EDICIA
- Une prestation de service sera devisée au Client pour configurer le matériel avec la solution logicielle EDICIA

En outre, EDICIA garantit le bon fonctionnement des Services sur les terminaux disposant des applications des Suites Logicielles EDICIA, sous réserve que ces terminaux soient allumés et connectés à Internet a minima tous les deux mois, afin que les mises à jour soient réalisées. A défaut, le client s'expose à ce que ces terminaux ne soient plus fonctionnels, auquel cas une prestation de service sera devisée au Client pour reconfigurer les matériels concernés.

2.5 Imprimantes

Dans le cas où des imprimantes, indépendamment acquises par le Client, doivent être connectées aux terminaux mobiles disposant des applications des Suites Logicielles EDICIA, EDICIA garantit le bon fonctionnement des Services aux conditions suivantes :

- Le matériel doit être référencé par EDICIA
- Une prestation de service sera devisée au Client pour configurer le matériel avec la solution logicielle EDICIA

3. Suites logicielles souscrites de la Plateforme

☒ SMART POLICE

☒ Smart Police 1 : Activités Quotidiennes

- ✓ Réglementaire
- ✓ Ecrits professionnels
- ✓ Cartographie
- ✓ Management et analyses

☐ Smart Police 2 : Supervision & Commandement

- ✓ Dispatching dynamique
- ✓ Commandement interactif
- ✓ Messagerie tactique sécurisée

☐ Smart Police 3 : Reporting

- ✓ Tableaux de bord
- ✓ Rapports analytiques
- ✓ Mesures d'impact

☐ Option Verbalisation électronique homologuée Antai

- ✓ 12 classes d'infractions pénales
- ✓ LAPI piéton et prise de photos
- ✓ Management des ressources
- ✓ Portail Tableaux de bord

☐ SMART CONTROL

☐ Smart Control 1 : Activités contrôle des titres

- ✓ Contrôle du stationnement payant
- ✓ Suivi des dossiers
- ✓ Gestion des contestations
- ✓ Management et analyses

☐ Smart Control 2 : Automatisation & guidage

- ✓ Contrôle automatisé
- ✓ Optimisation des moyens et des ressources
- ✓ Anticipation de la fraude
- ✓ Enquêtes d'occupation

☐ Smart Control 3 : Reporting Mobilité

- ✓ Tableaux de bord
- ✓ Rapports analytiques
- ✓ Mesures d'impact

☐ Option Transport Public

- ✓ Calcul et émission des PV
- ✓ Interrogation des fichiers fraude
- ✓ Gestion du back-office (suivi des paiements)

☐ SMART SECURITY

Anticipation et analyse de la sécurité et de la tranquillité publique

- ✓ Signalement des événements
- ✓ Anticipation des événements urbains
- ✓ Observatoire sécurité tranquillité publique
- ✓ Plans d'action et Analyse d'impact
- ✓ Tableaux de bord de la Gouvernance

4. Date Effective

La Date Effective du Contrat est fixée au : 30/06/2026

5. Durée de la Période Initiale

En référence à l'article 10 des Conditions Générales du Contrat, la durée de la période Initiale du Contrat est fixée à **47** mois à compter de sa Date Effective.

La date de fin du contrat est fixée au 05/06/2030 de manière à être alignée avec la date de fin du futur Contrat de services n°270606-IPV1, et ainsi, de permettre à termes une fusion des contrats.

6. Forfait

Le Forfait dû par le Client au titre du présent Contrat est fixé à **3 400** euros Hors Taxes par an.

Le Forfait inclut l'accès aux Services EDICIA sans limite du nombre d'Utilisateurs (Agents de contrôle, Responsables, Directeurs...), membres du personnel du Client.

Toute augmentation du périmètre des Services EDICIA fera l'objet d'un Avenant au Contrat.

Le Forfait inclut :

- Un espace disque de base de **10** Giga Octets en environnement de production pour le stockage des Données (dans cet espace de stockage, les images sont redimensionnées en 800 x 600 pixels avec conservation du format de l'image)
- CPU de 2 processeurs en environnement de production

Il est de la responsabilité du Client de mettre en place tous les moyens nécessaires pour l'ensemble des prestations de service décrites ci-dessus et ce, dans les **3** mois à compter de la Date Effective du présent Contrat.

7. SLA : « Service Level Agreement »

7.1. Descriptif des différents SLA en vigueur chez EDICIA

SLA (heures ouvrées France Métropolitaine : 9H-18H du lundi au vendredi)	SUPPORT ESSENTIEL	SUPPORT PREMIUM
Taux moyen de disponibilité * de la Plateforme CITY ZEN		
Engagement	98% Annuel	99,7% Annuel
Accès Support		
Téléphonique	NA	9h-12h30 et 14h-17h30, sur les jours ouvrés
Portail Web	24h/24 7j/7	24h/24 7j/7
Délai moyen d'intervention **		
Anomalies Bloquantes	8 heures	4 heures
Anomalies Majeures	16 heures	8 heures
Anomalies Mineures	64 heures	32 heures
Evolution/Information	96 heures	48 heures
Délai moyen de résolution/contournement ***		
Anomalies Bloquantes	16 heures	8 heures
Anomalies Majeures	32 heures	16 heures
Anomalies Mineures	128 heures	64 heures
Evolution/Information	NA	NA

*Le Taux moyen de disponibilité s'apprécie de façon contradictoire au niveau de l'interconnexion d'EDICIA à ses fournisseurs d'accès Internet hors cas de force majeure. Le taux de disponibilité (SAR) est calculé selon la formule suivante : $SAR = (A-U) \times 100 / A$; A = nombre total d'heures sur un an, à partir de la date anniversaire du contrat diminué des heures de maintenance et de sauvegarde ; U = nombre d'heures d'indisponibilité sur 1 an, à partir de la date anniversaire du contrat, mesurées par les outils de monitoring EDICIA.

** Le Délai moyen d'intervention s'apprécie à compter de la réception par EDICIA d'un Rapport d'Anomalie (soit une description complète et détaillée du problème rencontré permettant à EDICIA de qualifier le type d'Anomalie Bloquante/Majeure/Mineure).

*** Le Délai moyen de résolution s'apprécie à compter de la réception par EDICIA d'un Rapport d'Anomalie et à la mise en production par EDICIA d'une correction de l'Anomalie et/ou d'une proposition d'une Solution de Contournement.

7.2. Choix du SLA souscrit par le Client

Le SLA souscrit par le Client au titre des présentes est le « **SLA SUPPORT ESSENTIEL** » défini selon les dispositions de l'article 7.1 ci-dessus.

EDICIA

8. Modalités de facturation et de règlement

Le Forfait est facturé (annuellement) terme à échoir. Le délai de règlement est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Tous les Services complémentaires et les prestations de service non prévus dans le présent Contrat seront soumis à un chiffrage sur devis puis facturés selon les modalités de règlement décrites dans le devis.

9. Autorisation de communication

Le Client autorise à EDICIA de :

- Publier un communiqué de presse pour annoncer le présent Contrat dont le contenu sera soumis à l'approbation du Client ; EDICIA pourra aussi répertorier le nom et le logo du Client dans une liste de clients à des fins marketing.
- Réaliser un « témoignage client » et une visite client. Ces témoignages, quel que soit leur support, seront réalisés à la charge d'EDICIA et validés par le Client avant diffusion.

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE SERVICES EDICIA

1. DEFINITIONS

Aux fins du Contrat, les définitions suivantes s'appliquent :

« **Administrateur** » : Utilisateur disposant de la faculté, grâce à l'Identifiant Principal, de créer et gérer les Identifiants Secondaires.

« **Anomalie** » : toute non-conformité de la Plateforme par rapport à la Documentation, reproductible et documentée par le Client, qui provoque un résultat incorrect ou un traitement inadapté alors que la Plateforme est utilisée conformément à sa destination.

« **Anomalie Bloquante** » : toute Anomalie rendant totalement inutilisable la Plateforme.

« **Anomalie Majeure** » : toute Anomalie reproductible et documentée par le Client compromettant gravement l'utilisation d'une partie de la Plateforme.

« **Anomalie Mineure** » : toute Anomalie autre qu'une Anomalie Bloquante et une Anomalie Majeure.

« **Avenant** » : avenant au Contrat signé par les Parties, visant à délivrer les Services à de nouveaux Utilisateurs, à toute(s) nouvelle(s) Société(s) Affiliée(s) Utilisatrice(s) ou à souscrire à de Nouvelle(s) Suites Logicielles, à de Nouveau(x) Module(s), Chaque intégration de nouveaux Utilisateurs, d'une ou plusieurs Sociétés Affiliées Utilisatrice ou souscription de Nouveaux Modules au Contrat fera l'objet de la signature d'un Avenant signé entre les Parties.

« **Accord Cadre** » : dans le cas d'un groupe de sociétés, cet accord peut définir des dispositions financières générales au Contrat pour l'ensemble des Sociétés Affiliées Utilisatrices.

« **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel constitué par les présentes Conditions Générales et l'intégralité des conditions entre les Parties. Les dispositions du Contrat annulent tout engagement antérieur concernant des Services identiques à la date de signature des présentes.

« **Date Effective** » : Il s'agit de la date d'entrée en vigueur du Contrat stipulée dans celui-ci et ouvrant droit à facturation du Forfait selon les dispositions dudit Contrat.

« **Documentation** » : manuel technique et fonctionnel d'information afférent à la Plateforme.

« **Données** » : les informations, données, ou autres documents provenant du Client et intégrés dans la Plateforme selon le Format.

« **Forfait** » : montant dû par le Client à compter de la Date Effective dudit Contrat en contre partie des Services pour un nombre d'Utilisateurs préalablement défini, de l'ajout d'une nouvelle Suite Logicielle, d'un Nouveau Module souscrit par le Client ou de prestations de mise en œuvre du service.

« **Format** » : format de fichier, porté à la connaissance du Client, reprenant ses Données selon un dessin d'enregistrement spécifique et compatible avec la Plateforme.

« **Identifiant Principal** » : le login et le mot de passe fournis par EDICIA à l'Administrateur et permettant à ce dernier d'accéder, via le réseau Internet à la Plateforme et, notamment, de créer et gérer les Identifiants Secondaires. Le nombre d'Utilisateurs défini initialement sera contrôlé par EDICIA au moins deux fois dans l'année. Les Parties pourront

être amenées à discuter l'augmentation du montant du Forfait selon le nombre d'Utilisateurs constatés sur la Plateforme I-Police.

« **Identifiants Secondaires** » : le login et mot de passe individuel fournis par l'Administrateur aux Utilisateurs disposant d'un accès à la Plateforme.

« **Mise à Jour** » : la mise à jour de la Plateforme, hors Nouveaux Modules, comportant la correction d'Anomalies et/ou l'ajout de fonctionnalités mineures par rapport aux fonctionnalités existantes.

« **Suites Logicielles** » : l'ensemble des modules logiciels en code objet, propriété de EDICIA, inclus dans la Plateforme et connus du Client à travers la Documentation et les diverses démonstrations auxquelles il a assisté. Les Suites Logicielles souscrites par le Client au titre du Contrat sont listées dans le Contrat et dans chacun des Avenants.

« **Nouveaux Modules** » : les modules logiciels en code objet qui seront développés et rendus commercialement disponibles par EDICIA pendant la durée du Contrat et qui feront l'objet en cas de souscription par le Client d'un Avenant aux présentes.

« **Plateforme** » : les Suites Logicielles, les Nouveaux Modules et la Documentation, propriété de EDICIA.

« **Services** » : L'ensemble des services fournis au Client par EDICIA, tels que décrits à l'article 3 des présentes.

« **SLA** » : Il s'agit du niveau d'engagement de service souscrit par le Client au titre des Services tels que défini dans le Contrat signé. Le SLA a notamment trait au taux de disponibilité ou au délai de prise en charge des Anomalies de la Plateforme.

« **SaaS (Software as a Service)** » : désigne le mode de mise à disposition à distance des Suites Logicielles et fonctionnalités de la Plateforme, utilisant les technologies Internet et accessibles par l'intermédiaire du réseau Internet, la Plateforme et les Données qu'elle traite restant sur l'Infrastructure d'EDICIA.

« **Sociétés Affiliées Utilisatrices** » : toute Société Affiliée listée dans le Contrat ou un Avenant, représentée par le Client et disposant d'un droit d'accès aux Services conformément au Contrat.

« **Tiers** » : toute société désignée par le Client dont les services doivent être interfacés avec la Plateforme

« **Utilisateur** » : toute personne physique membre du personnel du Client ou désigné par le Client disposant d'un accès individuel aux Services sur une base strictement personnelle grâce à l'utilisation d'un Identifiant Principal ou Secondaire.

2. PRESTATIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SERVICES

Les prestations liées à la mise en œuvre des Services peuvent être réalisées par le Client, EDICIA ou par tout intervenant de son choix dès lors que cet intervenant est titulaire d'une certification délivrée par EDICIA en cours de validité. En tout état de cause, l'ensemble des prestations liées à la mise en œuvre des Services ainsi que les prestations de formation des Utilisateurs pourront faire partie du Contrat ou feront l'objet d'un accord contractuel distinct des présentes. Il est rappelé que le bon fonctionnement de la Plateforme suppose que l'ensemble des prestations susvisées soit correctement effectué. Au titre du présent Contrat, EDICIA ne saurait être tenue responsable de la bonne réalisation desdites prestations.

3. DEFINITION DES SERVICES

3.1 Les Services comprennent :

3.1.1 Un droit d'accès à la Plateforme pour le Client

A compter de la Date Effective définie dans le Contrat ou le cas échéant le(s) Avenant(s), le Client et les Sociétés Affiliées Utilisatrices, bénéficieront au titre du Contrat du droit non exclusif, non cessible, non transférable et sans droit de sous licence, d'accéder pendant la durée du Contrat et uniquement sur un mode hébergé à la Plateforme pour les besoins de traitement des Données du Client et des dites Sociétés Affiliées Utilisatrices dans le cadre exclusif de la gestion de ses propres comptes clients, à l'exclusion de tout autre usage.

3.1.2 L'hébergement de la Plateforme

EDICIA assurera l'hébergement de la Plateforme durant toute la durée du Contrat directement ou par le biais de ses sous-traitants. A cet effet, au regard de l'économie du Contrat et de l'état de l'art, la Société EDICIA mettra en œuvre les moyens appropriés pour préserver la confidentialité et la sécurité des Données du Client conformément à l'article 5 des présentes. D'autre part, EDICIA s'engage sur un taux de disponibilité de la Plateforme conformément aux modalités du SLA souscrit par le Client.

3.1.3 L'infrastructure technique nécessaire

EDICIA s'engage à mettre à la disposition du Client l'ensemble de l'infrastructure technique nécessaire au bon fonctionnement de la Plateforme. Toute demande particulière du Client en termes d'infrastructure donnera lieu à devis de la part d'EDICIA.

3.1.4 L'administration de la Plateforme

Cette prestation fournie par EDICIA inclut l'ensemble des procédures d'exploitation technique des Données transmises par le Client. En cas de non-conformité avérée d'un (ou des) fichier(s) de Données transmis par le Client avec le Format, la prestation de mise en conformité est exclue du champ d'application des Services. Si le Client souhaite l'intervention ponctuelle d'EDICIA pour la réalisation de ladite prestation ou pour une réinitialisation de sa Plateforme, celle-ci sera soumise, le cas échéant, à la signature d'un bon de commande indépendant du présent Contrat.

3.1.5 La maintenance de la Plateforme

La maintenance corrective consiste précisément en la correction des Anomalies et en l'assistance téléphonique en cas de dysfonctionnements liés à des Anomalies rencontrées dans la Plateforme. Cette prestation de maintenance ne saurait en aucun cas se substituer à des prestations de formation des Utilisateurs. Le Client s'engage à désigner au sein de son organisation ou au sein de chacune des Sociétés Affiliées Utilisatrices un collaborateur dédié chargé de centraliser tous les appels des Utilisateurs rencontrant des difficultés dans l'utilisation de la Plateforme. Tout changement de ce collaborateur dédié devra être communiqué par écrit par le Client à EDICIA. Celui-ci aura obligatoirement suivi une formation préalable à l'utilisation de la Plateforme et informera EDICIA des Anomalies rencontrées selon le modèle de rapport d'Anomalie fourni par cette dernière. EDICIA assurera une maintenance corrective de la Plateforme et corrigera lesdites Anomalies ou proposera une solution de contournement dans les délais stipulés dans le SLA. EDICIA est soumise à une obligation de moyens pour l'exécution de cette prestation de maintenance. Elle est toutefois tenue à une obligation de résultat au regard du respect des délais visés dans le SLA. Sont exclus de la prestation de maintenance toute difficulté qui n'est pas une Anomalie, toute Anomalie pour laquelle une application tierce est en cause, toute intervention sur le site du Client ou toute utilisation non-conforme aux instructions, recommandations ou mises en garde d'EDICIA. Toute maintenance relative à ces cas d'exceptions fera l'objet d'une facturation séparée.

3.1.6 Mises à jour de la Plateforme

EDICIA s'engage à informer et à fournir au Client les dernières Mises à Jour de la Plateforme, sans surcoût additionnel et selon la périodicité de ses procédures d'exploitation. EDICIA

ne fournit aucune formation sur les Mises à Jour dans le cadre du Contrat. Ne font toutefois pas partie des Mises à Jour, les Nouveaux Modules.

Le Client s'engage à accepter toute Mise à jour de la Plateforme.

3.2 Démarrage des Services

Les Services seront réputés démarrés et ouvrants droit à facturation pour EDICIA à la Date Effective définie dans le Contrat et le cas échéant le(s) Avenant(s).

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1 Identifiant Principal

Le Client s'engage à ne révéler en aucun cas à des personnes non habilitées de son organisation son Identifiant Principal communiqué par EDICIA. Le Client, à travers son Identifiant Principal, assure la gestion des Identifiants Secondaires créés à partir de l'Identifiant Principal et en assume la pleine responsabilité. Les Identifiants Secondaires sont exclusivement réservés aux Utilisateurs.

Les Parties conviennent que toute connexion faite à l'aide de l'Identifiant Principal ou des Identifiants Secondaires ainsi créés sont réputées émaner du Client. En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de tout ou partie de l'Identifiant Principal ou d'Identifiants Secondaires, le Client devra immédiatement avvertir EDICIA. Le détournement, la création ou l'utilisation frauduleuse de ces Identifiants devront sans délai faire l'objet d'une confirmation par lettre recommandée avec avis de réception, le Client s'engageant à mettre en place tous les moyens à sa disposition, y compris ceux éventuellement prescrits par EDICIA, pour faire cesser ces agissements et/ou pour en limiter les conséquences. Le Client demeure responsable de toute utilisation faite des Services avant la réception par EDICIA de la lettre de confirmation.

4.2 Obligations liées à l'utilisation des Services

Lorsqu'il utilise les Services, le Client s'engage notamment, tant en son nom qu'au nom des Utilisateurs dont il est pleinement responsable au titre du Contrat, à ne pas :

- télécharger, transmettre ou diffuser des contenus contraires à la finalité des Services ou des contenus qui contiendraient un virus ou d'autres codes pouvant interrompre ou limiter le fonctionnement des Services.
- le Client s'engage à disposer pour les Utilisateurs de l'environnement logiciel de base défini dans les conditions particulières, d'une connexion Internet et d'un abonnement à un opérateur téléphonique dont les caractéristiques sont conformes aux règles de l'art pour utiliser les Services.
- Société EDICIA ne contrôle pas la validité des Données du Client et des traitements mis en œuvre par le Client par l'intermédiaire des Services. Le Client accepte de garantir EDICIA contre toute demande d'un tiers fondée sur les Données diffusées, téléchargées ou transmises par le Client ou tout Utilisateur qu'il aura mandaté et indemniserà Société EDICIA des conséquences d'une telle demande à son égard.

4.3 Suspension

De manière générale, sans préjudice de l'article 11 ("Résiliation"), en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations contractuelles en particulier en cas de non-paiement aux échéances convenues, EDICIA se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'accès du Client à tout ou partie des Services moyennant le respect d'un délai de 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet.

5. CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES DU CLIENT

Au regard de l'économie du Contrat et de l'état de l'art, EDICIA mettra en œuvre les moyens appropriés pour préserver confidentialité des Données du Client, notamment par le biais de clauses de confidentialité à respecter par les personnes qui traiteront lesdites données, afin d'éviter que les données ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. Chacune des Parties s'engage à maintenir la confidentialité de toutes les informations qui lui sont transmises par l'autre Partie et identifiées comme confidentielles, et s'engage à ne pas utiliser ces informations en dehors des termes du Contrat, sauf consentement écrit de l'autre Partie et application de l'article 6 ci-après. Toutefois, cet engagement de confidentialité ne s'appliquera pas aux informations pour lesquelles la Partie peut prouver (i) qu'elle en avait connaissance, (ii) qu'elles étaient dans le domaine public ou le sont devenues par la suite, avant sa communication par l'autre Partie (iii) que la divulgation a été exigée par une autorité compétente. Dans le strict respect de ce qui précède, le Client accepte que pour les besoins et le suivi des Services, EDICIA puisse accéder aux Données et utiliser celles-ci à des fins statistiques.

Le système d'exploitation ANDROID installé sur les smartphones comprend une fonction de "Dictée vocale ANDROID". Le Client reconnaît qu'EDICIA l'a informé du mode de fonctionnement de la "Dictée vocale ANDROID". En sa qualité de Responsable de traitement, le Client doit s'assurer que l'utilisation de cette fonction est compatible avec sa politique de protection des données personnelles, en accord avec le RGPD.

6. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

6.1 Traitements dont le Client est responsable de traitement

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi "Informatique et Libertés" et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après RGPD), le Client, est seul responsable de traitement au sens du RGPD, au titre des données personnelles traitées par EDICIA pour le compte du Client dans le cadre de l'exécution du Contrat. Plus généralement, il est seul responsable de l'usage qu'il fait desdites données, qu'elles soient à caractère personnel ou non. En tant que responsable de traitement, le Client doit notamment (i) respecter la Loi Informatique et Libertés, le RGPD et toute réglementation applicable à la protection des données personnelles, (ii) effectuer toutes formalités nécessaires lui incombant à ce titre (registres, analyse d'impact, démarches CNIL / autorités de contrôle, déclarations légales auprès de ses partenaires sociaux, etc.), (iii) respecter les principes de licéité, loyauté et transparence des traitements, la minimisation des données, et les droits des personnes physiques concernées.

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, et en fournissant les Services décrit au Contrat, EDICIA est susceptible d'héberger, de recevoir et de traiter des Données personnelles pour le compte du Client et/ou sur instruction documentée de ce dernier. A ce titre, EDICIA a la qualité de sous-traitant au sens du RGPD et ne fait aucun usage personnel desdites Données. L'objet, la nature, la finalité du traitement, ainsi que le type de Données et les catégories de personnes concernées, dépendent des Services fournis en application du Contrat et des éventuels Avenants, ainsi que des instructions documentées fournies par le Client. EDICIA notifiera au Client toute violation de données personnelles dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.

De manière générale, le Client autorise EDICIA à faire appel à d'autres sous-traitants, pour les seuls besoins de la bonne exécution du présent Contrat, à condition qu'ils s'engagent à respecter les termes du présent Contrat, qu'ils soient établis au sein de l'Union Européenne ou, étant en dehors de l'Union Européenne, qu'ils soient établis dans un pays adéquat ou

présentant des garanties appropriées au sens du RGPD, notamment les clauses contractuelles types.

Dans le cas où le Client solliciterait EDICIA pour des prestations de services en relation avec les traitements de données personnelles dont le Client est responsable de traitement, ces prestations seront fournies compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition de EDICIA, sous réserve de faisabilité et d'acceptation par EDICIA, aux tarifs en vigueur de cette dernière. En particulier, EDICIA met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer les mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre par elle en tant que sous-traitant. Le cas échéant, le Client pourra faire procéder, à ses frais pendant la durée du Contrat, à un audit par un auditeur indépendant maximal de deux jours calendaires, moyennant le respect d'un préavis minimum de dix jours ouvrables. Le Client indiquera l'objet spécifique de l'audit et les types d'informations auxquelles l'auditeur devra accéder, lesquelles devront seulement concerner les mesures de sécurité et de confidentialité mises en place par EDICIA en tant que sous-traitant du Client au sens du RGPD. Cet audit sera réalisé par un auditeur indépendant qui devra être validé par EDICIA et qui signera un engagement de confidentialité. L'audit ne devra pas perturber le bon fonctionnement des infrastructures utilisées par EDICIA ni son activité. Le sort des données personnelles traitées par EDICIA pour le compte du Client est précisé à l'article 13 des présentes Conditions Générales.

6.2 Traitements dont EDICIA est responsable de traitement

Le Client et tout Utilisateur sont informés que EDICIA est responsable du traitement de données personnelles relatif à la gestion de la relation Client, du traitement relatif à l'utilisation de données de contact du Client/de l'Utilisateur à des fins de prospection directe par EDICIA pour des produits et services identiques ou analogues à ceux objet du Contrat, et du traitement relatif à l'administration technique de la Plateforme. Ces traitements sont légitimes, ou à tout le moins nécessaires à la conclusion et/ou à l'exécution du Contrat. Les Données ainsi traitées sont destinées à EDICIA, en particulier aux équipes : commerciale, comptable, technique et/ou juridique, ainsi qu'aux sous-traitants auxquels EDICIA est susceptible de faire appel dans le cadre de ces traitements, et le cas échéant aux Tiers définis au Contrat. Les données relatives à la gestion de la relation Client sont conservées durant le temps strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale, sauf accord pour une durée plus longue. Les données Client utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, sauf accord pour une durée plus longue. Cependant, toutes données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale ou réglementaire, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage, et être conservées à cette fin conformément aux dispositions en vigueur (délais de prescription, obligations légales de conservation, etc.).

Le Client et tout Utilisateur sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de portabilité ou d'effacement des données les concernant. Ils peuvent définir des directives sur le sort de leurs données après leur mort, demander la limitation du traitement, s'y opposer, ou le cas échéant retirer leur consentement. Pour cela, ils peuvent adresser un courriel au Délégué à la Protection des Données (DPO) d'EDICIA : dpo.rgpd@edicia.fr Ils peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle <https://www.cnil.fr>.

Les données personnelles collectées par EDICIA au titre de l'article 6.2 sont nécessaires à la gestion du Client et des prospects, à la conclusion ou l'exécution du Contrat. Si le Client / l'Utilisateur ne les renseigne pas, ou s'il exerce un droit d'opposition, de limitation ou d'effacement, EDICIA ne sera pas tenue pour responsable des conséquences qui en découleraient.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 Utilisation des Services

EDICIA et ses sous-traitants possèdent et conserveront tous droits de propriété exclusive relatifs aux Services en général et notamment à la Plateforme qui sont protégés par le code de la propriété intellectuelle. EDICIA a déposé ses codes-sources à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP). Le Contrat n'entraîne aucune cession au bénéfice du Client d'un quelconque droit de propriété intellectuelle sur les Services en général. Le Client s'interdit de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser à des tiers, transmettre, transformer, vendre ou distribuer de quelque façon que ce soit tout ou partie des éléments contenus dans la Plateforme. Le Client s'interdit en particulier de procéder directement ou faire procéder à des opérations d'ingénierie inverse ou de décompilation, portant sur tout ou partie du code objet de la Plateforme. Les mentions concernant les droits d'EDICIA ou de ses concédants ne doivent pas être altérées ou masquées par le Client.

7.2 Garantie en cas de violation des droits des tiers

EDICIA déclare disposer de l'ensemble des droits, sur le territoire des Sociétés Affiliées Utilisatrices, qui lui sont nécessaires pour concéder au Client les droits définis au Contrat. EDICIA s'engage à assurer la défense du Client contre toute allégation portant sur la contrefaçon de droits d'auteur, pour la Plateforme et à indemniser le Client du montant des dommages et intérêts auxquels celui-ci serait condamné par une décision de justice ayant autorité de la chose jugée sur la base d'une telle allégation, à condition que le Client :

- ait avisé rapidement EDICIA par écrit de l'existence de cette allégation, et;
- ait permis à EDICIA d'avoir seule la direction de la défense et de toute négociation avec le tiers concerné en vue d'un règlement, et ait collaboré activement avec EDICIA à ces fins.

Si l'un des éléments de la Plateforme fait l'objet d'une telle allégation, ou si EDICIA estime qu'elle peut l'être, le Client accepte qu'EDICIA, à son choix et à ses frais, obtienne pour le Client le droit de continuer à l'utiliser ou le remplace ou le modifie de manière à faire cesser la contrefaçon. Si aucune de ces mesures ne peut être, selon EDICIA, raisonnablement mise en œuvre dans des délais raisonnables, EDICIA pourra résilier le Contrat de plein droit et sans formalités. EDICIA ne contracte aucune obligation envers le Client lorsque l'allégation vise la modification par le Client ou un tiers quel qu'il soit de tout élément de la Plateforme, sa combinaison, sa mise en œuvre ou son utilisation avec des matériels, logiciels ou données non fournis par EDICIA ou dans un environnement autre que l'environnement opérationnel spécifié par EDICIA, ainsi que son utilisation dans des conditions autres que celles définies par le Contrat.

8. CONDITIONS FINANCIERES

8.1 En contrepartie des Services rendus par EDICIA au Client au titre du Contrat, ce dernier s'engage à verser un Forfait dont le montant en euros hors taxe est égal à la somme du (ou des) Forfait(s) défini(s) dans le Contrat ou le cas échéant le(s) Avenant(s) en vigueur. A compter de la Date Effective du Contrat ou le cas échéant de chaque Avenant, le Client sera redevable du Forfait dudit Contrat ou dudit Avenant. A compter de la Date Effective du Contrat, EDICIA facturera le Forfait en détaillant, le cas échéant, les différents Forfaits ainsi que d'éventuelles options complémentaires souscrites par le Client. Celle-ci sera adressée à un centre de paiement unique défini par le Client. En cas de paiement au-delà du délai de règlement légal, le Client est redevable de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires calculées selon le taux directeur semestriel de la BCE majoré de 8 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Les frais de télécommunications liés à l'exploitation des Services par le Client demeurent à sa charge.

8.2. Les Parties conviennent que l'ensemble des prix du Contrat seront automatiquement révisés à chaque échéance annuelle de facturation, selon la formule de calcul suivante :

$P = P0 \times S / S0$

P : prix révisé

P0 : prix initial avant révision (forfait première facturation)

S0 : indice SYNTEC connu à la date effective du Contrat

S : dernier indice SYNTEC connu à l'échéance annuelle

9. RESPONSABILITE ET GARANTIE

9.1 Obligation de moyen

Dans le cadre du Contrat, EDICIA est soumise à une obligation de moyen. A ce titre, EDICIA est responsable de l'exécution des Services souscrits pendant toute la durée du présent Contrat.

Elle est toutefois tenue à une obligation de résultat au regard du respect des délais visés dans le SLA souscrit par le Client.

9.2 Adéquation des besoins du Client aux Services

Le Client assume l'entière responsabilité du choix des Services et reconnaît avoir été suffisamment informé des caractéristiques desdits Services. En aucun cas, la responsabilité d'EDICIA ne saurait être engagée en cas d'inadéquation de ce dernier aux besoins du Client. EDICIA garantit le bon fonctionnement de la Plateforme dans le cadre du Contrat.

9.3 Validité des données du Client

Il est de la responsabilité du Client de mettre en œuvre et de maintenir un processus d'extraction de ses données, à partir de son système d'information et de respecter le Format pour la fiabilité, l'exhaustivité et les transferts de ses Données vers la Plateforme. Par conséquent, EDICIA ne peut être tenue responsable en cas de non-conformité des Données transférées par le Client avec le Format et/ou ses données et ne fournira pas, au titre des présentes, une prestation de mise en conformité des dites Données. En aucun cas, EDICIA ne saurait garantir ni contrôler que les Données du Client, téléchargées ou saisies par celui-ci sur la Plateforme et ce quel que soit le procédé utilisé, soient intègres, complètes, fiables, précises, exhaustives, bien renseignées ou pertinentes. Plus généralement, le Client, demeure seul responsable des Données intégrées et présentes dans la Plateforme et ne saurait prétendre à un quelconque dédommagement, préjudice ou suspension de tout ou partie du paiement des Services si ses Données s'avéraient défectueuses.

9.4 Contraintes liées à l'utilisation d'Internet

Le Client déclare et garantit bien connaître les caractéristiques et les contraintes de l'Internet et en particulier que les transmissions d'informations, de données et de systèmes anti-intrusion ne présentent qu'un niveau de fiabilité et de sécurité technique relative. EDICIA s'engage à prendre les précautions suffisantes en termes de sécurité selon les procédés de sécurité connus et à l'état de l'art du marché. Les Services, ses performances techniques et les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, sont notamment tributaires du bon fonctionnement et de la disponibilité des lignes de télécommunications du Client.

9.5 Cas des mises à jour

Le Client reconnaît que les Services puissent être momentanément indisponible lors des phases de Mises à Jour de la Plateforme. EDICIA ne saurait garantir que les Services seront ininterrompus ou qu'ils fonctionneront sans Anomalie. EDICIA procède à une sauvegarde régulière et automatisée des Données stockées sur ses serveurs.

9.6 Limitation de responsabilité

Les Services sont utilisés sous le seul contrôle et la seule responsabilité du Client. En conséquence, EDICIA ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des incidents ou dommages indirects dus à des Anomalies ou manœuvres anormales par rapport à l'utilisation de la Plateforme spécifiée

EDICIA

dans la Documentation. En tout état de cause, quels que soient la nature, le fondement, le nombre et les modalités de l'action ou des actions engagées pendant une même année civile par le Client à l'encontre d'EDICIA, et ce y compris au titre de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998, l'indemnité ou les indemnités dues en réparation du ou des préjudices directs dont la preuve sera rapportée ne pourra excéder un montant total et cumulatif égal à 6 fois le montant du Forfait Groupe due par le Client au titre du mois calendaire précédant celui au cours duquel ce préjudice est apparu. EDICIA ne sera en aucun cas tenue responsable, et donc à ce titre contrainte à une quelconque indemnisation, tant à l'égard du Client qu'à l'égard des Sociétés Affiliées ou de tiers, pour tout dommage indirect, tel que les pertes d'exploitation, perte de profit espéré, perte de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, le temps passé par les salariés et/ou prestataires ainsi que pour tout incident et/ou indisponibilité qui pourraient survenir sur le réseau téléphonique, l'accès Internet ou le service d'un Tiers et qui constitueraient ainsi, pour EDICIA, un cas de force majeure. Cette limitation de responsabilité n'est pas applicable aux dommages et intérêts visés à l'article 7.2.

9.7 Enkiosquage des terminaux

La plateforme City Zen par son application de Verbalisation Electronique est un élément de la chaîne pénale. En tant que telle cette application a fait l'objet d'une homologation par l'ANTAI (Ministère de l'Intérieur) incluant l'enkiosquage. Dans le cas où des applications tierces doivent être installées sur des terminaux mobiles, EDICIA, après étude et validation de faisabilité, garantit le bon fonctionnement des Services sous réserve des perturbations induites par ces applications. En outre, toute installation d'application tierce fera l'objet d'une prestation de service complémentaire soumise à devis.

La Ville est exclusivement responsable de toute altération ou perte de MIF (Message d'infraction pénale) sur un terminal dékiosqué, ainsi que de toute attaque Cyber de la ville et/ou de la plateforme City Zen ayant pour origine un terminal dékiosqué. Dans le cas où le client fait une demande de dékiosquage des terminaux (prestation soumise à devis) :

- Les agents ont accès à l'ensemble des fonctionnalités Android du terminal ;
- Les agents auront accès à l'ensemble des applications du google store y compris des applications non professionnelles (réseaux sociaux, jeux, applications réservées à des publics adultes...) ;
- Les agents utilisent les terminaux sous la responsabilité de la Ville ;
- En cas de dysfonctionnement du terminal dû à une utilisation autre que les applications EDICIA, l'intervention du support EDICIA est facturée 500 euros HT (au minimum selon temps passé).

10. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Une fois le Contrat signé par les représentants habilités des Parties, les dispositions du Contrat entreront en vigueur à la Date Effective dudit Contrat signé entre les Parties et demeurera en vigueur jusqu'au terme du dernier Avenant.

Chaque Contrat ou Avenant entrera en vigueur à sa Date Effective pour une durée initiale définie dans le Contrat ou l'Avenant concerné, ou le cas échéant dans l'Accord Cadre, (ci-après la « Période Initiale »). Le Contrat ou l'Avenant sera ensuite tacitement renouvelé pour une seule nouvelle période de même durée (ci-après la « Nouvelle Période »), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis de 8 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie avant le terme de la Période Initiale du Contrat ou de l'Avenant sans qu'une telle dénonciation donne lieu à une quelconque indemnité ou à un quelconque dédommagement au profit de l'autre Partie. La cessation effective d'un Contrat ou d'un Avenant n'interviendra qu'au terme de sa Période Initiale ou Nouvelle Période en cours. Toute reconduction de Contrat ou d'Avenant ouvrira droit à facturation du Client sur la base d'un Forfait.

11. RESILIATION

La résiliation du Contrat entraîne automatiquement la résiliation de tous les Avenants en cours. La dénonciation d'un Avenant n'a aucun effet ni sur le Contrat ni sur chacun des autres Avenants en vigueur.

11.1 Il est rappelé que chaque Avenant constitue un contrat à durée déterminée et qu'en conséquence chacune des Parties ne pourra y mettre fin avant le terme de la Période Initiale dudit Avenant ou de l'une de ses Périodes Successives en cours, sauf dans les cas visés à l'article 11.2.

11.2 En cas de manquement grave et caractérisé par une Partie à ses obligations contractuelles auquel il ne serait pas remédié dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception par l'autre Partie et caractérisant le ou les manquements reprochés au titre du Contrat ou Avenant(s), cette dernière pourra alors résilier le Contrat ou le(s)dit(s) Avenant(s) de plein droit, sans préavis ni formalité judiciaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts dont elle pourrait se prévaloir.

11.3 En cas de résiliation anticipée du Contrat ou d'un Avenant à l'initiative du Client ainsi qu'en cas de résiliation par EDICIA pour manquement grave du Client dans les conditions visées à l'article 11.2, le Client sera immédiatement redevable de plein droit de :

- l'ensemble des factures émises au titre du Contrat et ce quelle que soit leur date d'échéance, lesdites factures devenant automatiquement et de plein droit immédiatement exigibles
- l'intégralité pour chaque Avenant résilié, des Forfaits dus jusqu'au terme de la Période Initiale ou de la Période Successive de chaque Avenant en cours. EDICIA émettra alors une facture correspondante qui deviendra immédiatement exigible. En cas de non-paiement des dites sommes par le Client, les Parties reconnaissent que EDICIA sera fondée à saisir le juge des référés, le Client ne pouvant se prévaloir d'une contestation sérieuse.
- Frais de résiliation chiffrés par EDICIA selon le nombre de jours de prestations de service nécessaires à la clôture de l'ensemble des Services.

Ce présent article 11 ne saurait être interprété comme limitant les droits d'EDICIA à obtenir réparation de tout préjudice que pourrait lui occasionner la résiliation du Contrat ou d'un Avenant.

12. CONSEQUENCES DE LA RESILIATION DU CONTRAT ET REVERSIBILITE DES DONNEES

En cas de résiliation du Contrat ou d'un Avenant quel qu'en soit le motif, le Client ne bénéficiera plus des Services après la fin du préavis au titre des Avenants concernés.

Etant entendu que le Client se sera acquitté de l'ensemble des sommes dues à EDICIA conformément à l'article 12 ci-dessus, il pourra avant le terme du Contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, demander à EDICIA de lui fournir ses Données enregistrées. EDICIA s'engage alors à les lui restituer sous la forme d'un export complet de la base de données et d'une archive de l'ensemble des fichiers de Données selon le format EDICIA en vigueur, et ce en détruisant les copies existantes, à moins que le droit de l'Union Européenne, le droit Français ou toute législation / réglementation applicable n'exige la conservation des Données. EDICIA conserve ces Données 3 mois maximum après la résiliation du Contrat et s'engage à les restituer au client dans ce délai s'il en a fait la demande.

En cas de non-paiement de l'intégralité des sommes dues à EDICIA, la réversibilité des Données sera soumise à un Forfait spécifique payable avant prestation.

13. DISPOSITIONS GENERALES

Force Majeure. Les Parties ne seront pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est due à un cas de force majeure. Les Parties conviennent expressément que les événements suivants seront considérés comme des cas de force majeure : toute décision de justice ayant force exécutoire, tout ordre ou décision du gouvernement ou d'une entité administrative, les tempêtes, les inondations, les catastrophes naturelles, les lock-outs, les mouvements sociaux, les émeutes, les insurrections, les sabotages, les guerres, les pandémies, les destructions ou détériorations catastrophiques de tous équipements ou locaux; l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements d'électricité ou les interruptions de réseaux de télécommunications. La Partie victime d'un cas de force majeure devra en informer l'autre sans délai. Constatant un cas de force majeure, ni l'une ni l'autre des Parties ne sera contrainte à une quelconque indemnisation vis-à-vis de l'autre Partie.

Convention sur la Preuve. Les Parties pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format électronique. Les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante des éléments de nature ou sous format électronique précités.

Invalidité Partielle. Au cas où l'une quelconque des dispositions du Contrat devrait être déclarée illégale, nulle ou non applicable, cette déclaration n'affectera en rien la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions du Contrat, qui seront interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties telle qu'exprimée à l'origine.

Non-renonciation. Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des dispositions du Contrat ne saurait s'interpréter comme une renonciation de sa part à la possibilité de se prévaloir dans l'avenir d'un tel manquement ou de tout autre manquement.

Cession et Bénéfice du Contrat. Le Client peut céder tout ou partie de ses droits et obligations résultant du Contrat à la condition d'en informer par écrit EDICIA. Le Client reconnaît qu'EDICIA l'a tenu informé d'une cession ou délégation de créances au profit d'un établissement financier. Le Client consent dès à présent et sans réserve à une telle opération. Sous réserve de dispositions contraires du Contrat, le Client s'interdit de louer et/ou de mettre à la disposition d'un tiers sans l'accord écrit de EDICIA et de quelque façon que ce soit tout ou partie des Services.

Loi applicable et Clause attributive de juridiction. Toute litige relatif à la validité, l'exécution et l'interprétation du Contrat est régi par le droit français, en ce compris ses règles de droit international privé et sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Administratif du Client.

Pour le Client

Fait à Crosne, le 10 Août 2026

Signature et Cachet

Michaël DAMIATI
Maire de la ville de CROSNE

Pour EDICIA

Fait à, le

Signature et cachet

Côme BASTARD DE CRISNAY
Président